

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 16 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 du mois d'octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 11 octobre 2014

**Étaient présents** : Mesdames BASTEL Fanny, BERTHOMME Suzette, Monsieur COURBOULAY Vincent, Mesdames FEVRE Céline, GERAUD Marie-Elisabeth, Messieurs BOISSON Jackie, PAPOT Samuel, MADEIRA Claude, PEREZ Joaquim, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absentes excusées : Mesdames DUBOIS Nathalie, LARELLE Joëlle,

Présents : 09

Votants : 09

Madame Céline FEVRE a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 50

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune observation. Signature du Registre des Délibérations.

**ORDRE DU JOUR****I - SECURITE ROUTIERE**

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée que plusieurs points concernant la sécurité doivent être réétudiés :

1. notamment Rue de la Panification où un mur a subi des dégradations lors d'un passage de tracteur : tuiles et mur détériorés. Réflexion sur un système de circulation plus sécuritaire.
  2. La sécurité au niveau du rond point sur l'axe principal doit être revue en concertation avec le Conseil Général.
  3. Concernant la sortie de la mairie, qui est très dangereuse, il faudrait refaire la signalisation horizontale, à voir avec le SIVOM dès qu'ils auront le matériel nécessaire.
  4. Sur l'axe principale de Simoussais : un autre relevé de vitesse a été effectué ces derniers jours; des solutions pourraient être étudiées en concertation avec le Conseil Général et la DDTM.
- Des photos seront prises à Saint Pierre et Simoussais, afin de bien identifier la signalisation de tous les différents dos d'âne (panneaux (avant/après) marquage au sol, etc.), pour harmoniser l'ensemble de la signalétique
  - Une présentation de panneaux signalisation a été faite : coût moyen 1.450 € pour cette fin d'année.

Points à revoir au prochain conseil municipal:

- Le chemin vieux : des travaux ont été effectués : création d'une route qui longe la départementale ; les exploitants agricoles uniquement pourront traverser la départementale, le Conseil Général prenant en charge la signalétique.

- Lotissement de Bossay : une pancarte a été budgétée ainsi qu'un panneau « voie sans issue ».
- L'INRA a adressé à la Mairie un courrier demandant des aménagements sécuritaire, étude en cours avec le Conseil Général.

**II - ECOLE**

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée que l'école de Saint Saturnin du Bois a demandé la participation annuelle s'élevant à 20.578 € pour l'année 2013. La commission budget va étudier ce point et celui-ci sera évoqué lors d'un prochain conseil.

Prise en charge des TAP : Nous devons revoir la convention du RPI pour décider de la budgétisation.

Le 8 octobre dernier : réunion sur « Réflexion tronc commun » l'inspectrice de l'Education Nationale a envoyé un mail. Il a été décidé en Commission école qu'il n'y aurait pas de garderie mise en place sur ce temps.

Commission cantine : la coordinatrice des TAP et un membre de la Commission école participent aux réunions périodiques.

La coordinatrice des TAP a besoin d'un ordinateur pour l'instant elle emprunte le matériel à l'école, qui est à rendre bientôt. Le 1<sup>er</sup> Adjoint se charge du dossier.

### **III - COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée :

#### **I- Modification des statuts :**

Suite aux travaux réalisés par les différentes commissions et le bureau, le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 23 septembre 2014, a validé un projet de modification des statuts de la CDC Aunis Sud.

La CDC Aunis Sud demande de bien vouloir soumettre Le projet de modification des statuts à l'approbation du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité de la modification des statuts.

**Délibération 2014/67**

#### **II-Transfert du droit de préemption urbain des zonages économiques du PLU au bénéfice de la CDC Aunis Sud :**

La CDC Aunis Sud demande à la Commune de délibérer sur le transfert du droit de préemption urbain des zonages économiques du PLU au bénéfice de la CDC Aunis Sud.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CDC Aunis Sud possède dans ses compétences obligatoires l'aménagement de l'espace communautaire comprenant notamment l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de toutes les zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaire.

Ainsi, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, tant en matière d'aménagement de l'espace communautaire qu'en matière de développement économique, la Communauté de Communes Aunis Sud peut, en application des articles L211-2, R221-2 et R211-3 du Code de l'Urbanisme et L5211-2 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer le droit de préemption urbain sur des zones définies. Ses statuts prévoient la possibilité d'exercer le droit de préemption urbain sur les zones identifiées dans les documents d'urbanisme des communes comme étant à vocation économique (industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire).

Madame le Maire rappelle également au Conseil Municipal la délibération prise le 21 décembre 2009 instituant un périmètre de droit de préemption urbain sur le territoire/les zones Ux de la Commune de Saint Pierre d'Amilly ;

C'est pourquoi elle propose au Conseil Municipal de transférer le droit de préemption urbain sur les zones Ux, sise le Pavillon (Ferme Flamande) et Maison Blanche (Garage).

La CDC Aunis Sud devra ensuite délibérer à son tour pour accepter ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

- Abstention : 3, Contre : 6, Pour : 0,

Et décide :

- ✓ de ne donner aucun acte au Président de séance,
- ✓ de ne pas transférer le droit de préemption urbain pour les zones Ux au bénéfice de la CDC Aunis Sud,
- ✓ de ne pas approuver le transfert du droit de préemption urbain de la Commune concernant les Zones Ux à son bénéfice,

Et dit que cette délibération sera adressée à la CDC Aunis Sud en autorisant Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération. **Délibération 2014/68**

#### **III- Pouvoir de Police du Maire :**

La CDC Aunis Sud demande à la Commune d'annuler l'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police pris le 4 septembre 2014 sous le n°22/2014 et de le remplacer par 3 autres arrêtés (pouvoir de police circulation et stationnement, pouvoir de police de stationnement exploitants de taxis et sécurité bâtiments publics).

### **IV - SIVOM**

⇒ Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2014 à propos de l'adhésion de la Commune de Le Vanneau-Irleau à la vocation « socio-culturelle » du SIVOM.

Le Conseil Municipal de la commune de Le Vanneau-Irleau, réuni en séance du 18 juillet 2014, souhaite que ses habitants puissent bénéficier des services du Centre Socio culturel du Pays Mauzéen compte tenu des projets et objectifs définis pour les années à venir.

Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Le Vanneau-Irleau à la vocation socio-culturelle du SIVOM.

Les tarifs s'élèvent à 40 % pour la voirie communale et 30 % au titre de l'habitation. **Délibération 2014/69**

## V - MATERIELS ET BATIMENTS COMMUNAUX

### Matériel:

Un élu présente un devis pour une nouvelle installation internet : la mairie et ses bâtiments ne sont pas éligibles BIV. Il s'agit d'une présentation pour une installation PABX (modem) dont le boîtier serait à l'extérieur. Coût probable d'environ 2.400 € par an en illimité. Actuellement, nous sommes à 2.230 € par an non illimité.

### Bâtiments:

1. Subvention des bâtiments : Il convient de réfléchir à la réhabilitation des bâtiments jouxtant la Mairie. Il y a possibilité de subvention, Madame le Maire a envoyé des courriers aux différentes instances pour ce genre de travaux.
2. Mairie 1<sup>er</sup> étage : les velux fuient : demande de devis à faire pour les présenter au prochain conseil qui se tiendra en novembre,
3. Entretien de la salle des fêtes : 4 devis pour la maintenance de la pompe à chaleur/clim ont été demandés : Le premier s'élève à 1.700 €, le deuxième à 1.320 € et les 2 autres restent en attente.
4. Eglise : une association a pris contact pour la réfection des vitraux, affaire à suivre.

### Terrains:

L'aménagement du terrain Gatard est en étude. Le 1<sup>er</sup> Adjoint et un élu sont chargés du dossier. La mairie envisage l'acquisition de certaines parcelles.

## VI - DIVERS

L'Association « Défi Energie 17 » recherche un local et propose une ballade nocturne. Le 1<sup>er</sup> Adjoint est chargé du dossier.

La Bibliothèque de Saint Pierre d'Amilly : la bénévole de la Commune sera absente tous les vendredis soirs jusqu'à la fin décembre 2014, elle sera remplacée par une élue.

L'Association l'Accueillante (boules en bois) a adressé un courrier sollicitant l'utilisation du terrain de foot et ses annexes pour faire des réunions.

Célébration du 11 novembre : rendez-vous à la Mairie à 10h30.

### Calendrier de décembre :

Le samedi 20 décembre sera organisé le spectacle et le gouter de Noël pour les enfants de la commune : le gouter sera offert à partir de 16h30 suivi d'un spectacle avec intervenant à 17h30 et du passage du père Noël. Accord du conseil Municipal **Délibération 2014/70**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30

Emargement :

Fanny BASTEL Vincent COURBOULAY Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON Nathalie DUBOIS Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD Joëlle LARELLE Claude MADEIRA

Samuel PAPOT Joaquim PEREZ